



DIRECTION SERVICE EDUCATION JEUNESSE ET SPORT
DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
ANNEE 2018-2019 (rentrée de septembre 2018)

Une fiche par enfant

17 rue Delapierre 78480 Verneuil Sur Seine

☎ : 01-39-71-57-44

ENFANT
Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance _____ / _____ / _____
Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>

- Inscription rentrée en petite section (**année de naissance 2015**)
- Inscription rentrée en cours préparatoire (**année de naissance 2012**)
- Inscription enfant nouvellement arrivé (**joindre le certificat de radiation**)

<input type="checkbox"/> PERE <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Famille D'Accueil	<input type="checkbox"/> MERE <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Famille d'Accueil
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
78480 Verneuil sur Seine	78480 Verneuil sur Seine
Email : _____	Email : _____
Téléphone Portable : _____	Téléphone Portable : _____
Téléphone Fixe : _____	Téléphone Fixe : _____

Avez-vous des enfants scolarisés dans une école publique de Verneuil-sur-seine

OUI NON

Pièces à joindre avec cet imprimé PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES

- Formulaire dûment rempli, en lettres capitales et sans rature, daté et signé
- Carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour des parents
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- Carnet de vaccination de l'enfant : le vaccin DTCP à jour obligatoire **uniquement** pour les enfants de **première année de maternelle**
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois hors facture de téléphone portable
- En cas de divorce ou séparation, fournir le jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant ou attestation de séparation signé des deux parents

Cas particulier :

Dérogation : si vous désirez inscrire votre enfant dans une école autre que celle de votre secteur, vous remplirez une demande de dérogation disponible à nos guichets et téléchargeable sur le site de la ville : <http://www.ville-verneuil-sur-seine.fr>

Elle sera étudiée en commission de dérogation début juin. Une réponse vous sera adressée par courrier.

L'affectation des enfants s'effectue selon la carte scolaire. Un avis d'affectation vous sera envoyé avec les coordonnées de l'école afin que vous puissiez prendre contact avec la directrice de l'école et procéder à l'inscription définitive qui est obligatoire.

Fait à Verneuil Sur Seine, le Signature :